

Marché cadre : travaux de maintenance, de renouvellement et de création sur le réseau primaire : ouvrages et équipements hydrauliques d'eau potable

Lydec porte à la connaissance des concurrents que cet appel d'offres a connu des rectifications notamment au niveau du Règlement de consultation et il sera reporté selon le planning détaillé ci-après :

Date et heure limite de dépôt des offres au bureau d'ordre	Date et heure d'ouverture des plis	Lieu d'ouverture des plis
Mercredi 09 octobre 2019 à 16h00 au lieu du Lundi 23 septembre 2019 à 16h00	Judi 10 octobre 2019 à 09h30 au lieu du Mardi 24 septembre 2019 à 09h30	Lydec : 48, rue Mohamed Diouri immeuble Laâroussi salle rez-de-chaussée

Les autres dispositions de l'appel d'offres demeurent inchangées.

Les soumissionnaires peuvent obtenir des renseignements complémentaires et retirer le dossier d'appel d'offres gratuitement sous support numérique, au siège de Lydec à l'adresse suivante :

Secrétariat de la Direction des Achats :
48, rue Mohamed Diouri, immeuble Laâroussi, 2^{ème} étage, Casablanca
Tél. : +212 5 22 54 91 29 / Fax : +212 5 22 54 91 07
Le dossier d'appel d'offres peut être consulté sur le site web de Lydec : www.lydec.ma

Les dossiers des concurrents peuvent être envoyés par poste ou déposés contre récépissé, au bureau d'ordre de Lydec, sis Rue Sabri Boujemaâ, siège Lydec 48, Rue Mohamed Diouri Casablanca. Ils peuvent également être remis au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance publique d'ouverture des plis.

Toutes les offres remises après les délais précisés dans le tableau seront automatiquement écartées.

NB : Il y a lieu de signaler que, dans l'attente du développement de l'interface, devant permettre d'identifier les entreprises ayant téléchargé le dossier d'appel d'offres, le téléchargement, via Internet, des cahiers des charges relatifs aux appels d'offres de Lydec ne dispense, en aucune manière, les sociétés intéressées à retirer le dossier d'appel d'offres auprès de la Direction des Achats de Lydec, et ce, avant la date limite de remise des offres.

Seules les sociétés disposant du récépissé de retrait du dossier d'appel d'offres, seront habilitées à participer à l'appel d'offres en question.